

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/124/DDCV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION
DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Création d'une grande aire
de jeux paysagée place Caire - 12^{ème} arrondissement - Approbation de
l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

19-34811-DPJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la création d'une grande aire de jeux paysagée Place Caire dans le 12^{ème} arrondissement.

Située dans le 12^{ème} arrondissement, la place Caire localisée à la sortie du métro Saint Barnabé fait le lien entre le village rue de Saint Barnabé, son petit centre commercial et l'école élémentaire publique Saint Barnabé. Cette place est en partie occupée par une petite aire de jeux fréquemment utilisée par de jeunes enfants (2-6 ans) accompagnés de leurs parents. Cet espace public constitue une pièce urbaine maîtresse de ce noyau villageois, mais dont la zone de jeux est insuffisante à l'échelle du site et de sa fréquentation.

De plus, la quasi absence de végétation en lisière de la place, la perte récente des arbres d'ombrage et la prédominance d'un revêtement minéral stabilisé renforcent l'effet d'îlot de chaleur urbain.

La Direction des Parcs et Jardins propose donc de restructurer intégralement l'aire de jeux afin que, d'une part, dans le quartier, cette pièce urbaine retrouve son aménité, grâce à des espaces ombragés et un écrin végétal réduisant l'effet de chaleur et d'autre part, que cette place gagne en multifonctionnalité en augmentant l'offre de jeux pour les enfants.

Pour cela, il est nécessaire de replanter arbres et arbustes et d'installer une pergola sur laquelle des plantes grimpantes odorantes pousseront. Des assises compléteront ce dispositif permettant à tout un chacun de se reposer à l'ombre.

Des jeux d'enfants seront installés afin que tous les âges en profitent.

Parallèlement à cela, il est proposé de replanter l'ensemble des massifs en lisière de cet espace public d'arbres tiges, d'arbustes à fleurs et d'arbustes intermédiaires, spécifiquement adaptés en milieu urbain.

Ainsi l'ensemble constituera un espace de détente et de repos, ouvert à un large public contribuant à l'animation et la vie du quartier.

Par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée avec le Département des Bouches-du-Rhône qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Département des Bouches du Rhône à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Opération	Coût TTC (Euros)	Montant dépense subventionnable HT (Euros)	Part Département HT (Euros)	Part Ville HT (Euros)
Création d'une grande aire de jeux paysagée place Caire	300 000	250 000	175 000	75 000

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'opération de création d'une grande aire de jeux paysagée place Caire, ainsi que l'affectation d'une autorisation de programme de 300 000 Euros nécessaire à sa réalisation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016
VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération de création d'une grande aire de jeux paysagée place Caire - située dans le 12^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme « Mission Environnement et Espace Urbain », année 2019 à hauteur de 300 000 Euros pour la réalisation des travaux de l'opération susvisée.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant, est habilité à solliciter et à accepter des subventions, auprès du Département des Bouches-du-Rhône et à signer tout document correspondant.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Opération	Coût TTC (Euros)	Montant dépense subventionnable HT (Euros)	Part Département HT (Euros)	Part Ville HT (Euros)
Création d'une grande aire de jeux paysagée place Caire	300 000	250 000	175 000	75 000

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019